



Conseil Municipal du 13 juin 2012

Compte rendu

PRESENTS : M. BEUZIT, H. ST JALM, A. LOZAC'H, J. TWARZ,
C. OLLIVIER, J. LE ROUX, A. POYET, G. PORCHER, JP. MORVAN

ABSENT : F. MARZIN

Le compte rendu de la séance du 27 mars 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents.

PROJET COMMERCE

La commune a obtenu le permis de démolir de l'ancien commerce.

Après avoir examiné le devis des 2 entreprises qui ont répondues à la consultation :
Les travaux sont confiés à l'entreprise NEDELEC de Landivisiau associée avec L'EURL
CLOAREC pour les matériaux contenant de l'amiante, pour un coût : 9 127,27 €ttc

Dans le cadre du nouveau projet de commerce, la société SOCOTEC de BREST est chargée
de la mission SPS pour un montant de 3 124,55 € ttc et du Contrôle technique pour un
montant de 3 827,20 €ttc.

Le Conseil Municipal décide de faire appel à candidature pour la gérance du futur commerce
Bar – Restaurant – Alimentation.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION

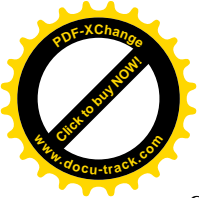
Accord du conseil pour la modification de l'article 1 des statuts du Syndicat Intercommunal
d'Electrification de Plouigneau décidé lors de la réunion syndicale du 21 mars 2012.

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du
secteur public territorial. Le conseil municipal décide la réalisation de cette démarche de
prévention qui sera confié au CDG 29 et sollicite l'aide financière de la Caisse des Dépôts.

ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal décide de fournir des prestations d'actions sociales à l'ensemble de ses
agents, via l'intermédiaire du Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale du personnel des
collectivités locales et de leurs établissements (FNASS).



SITE INTERNET

La commune mettra bientôt en ligne un site internet via 1&1 MY WEBSITE moyennant une adhésion mensuelle de 11,95 €ttc.

Cette mission sera assurée par Céline OLLIVIER et Ghislaine PORCHER, conseillères municipales.

RAPPORT ANNUEL DU SPANC

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement non collectif par la commune à Morlaix Communauté, le maire a présenté le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public.

Ce rapport est à la disposition du public.



FIN DE SEANCE